



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 2 JUIN 2025

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 2 juin 2025 à 20h00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Est présent, le maire :

Mario Pelletier

Sont présents, les conseillers :

Siège # 1 Christian Drapeau
Siège # 3 Raymond Malo
Siège # 5 Hervé Voyer
Siège # 6 Andrew Caddell

Absent :

Siège # 4 Jacques Sirois

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Pelletier.

La personne qui préside la séance, soit Mario Pelletier, informe le conseil qu’il votera sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la Loi.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

02- ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

25.06.113 RÉSOLUTION

SUR UNE PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert. Quelques points sont ajoutés au Varia.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25.06.114 RÉSOLUTION

SUR UNE PROPOSITION DE Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 dont le conseil a reçu copie dans les délais prévus, affirment qu’ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés avec le correctif suivant apporté au procès-verbal du 5 mai :
- Rapport final des Fêtes du 350^e anniversaire et dépôt d’un Bilan financier (État des résultats).

04. SUIVI DES DOSSIERS

- Dépôt du rapport financier 2024 le 20 mai 025. Un résumé du rapport financier sera placé sur le site Internet de la municipalité.
- Dépôt des projets de règlements d’urbanisme en juillet prochain.
- Mur de la plage brisé (mise en place de blocs de béton en attente d’une réparation).

05- RÉSOLUTION POUR ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D’UN
PGA EN EAU VISANT L’OPTIMISATION DE LA GESTION DE SES
ACTIFS MUNICIPAUX

25.06.115 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

SUR PROPOSITION DE Raymond Malo

APPUYÉ PAR Andrew Caddell

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s’engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

La municipalité s’engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

06- RÉSOLUTION POUR APPLICATION D’UN SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT FERMÉ (RÈGLEMENT 2019-01) AU REFINANCEMENT DU 18 AOÛT 2025

25.06.116 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska a entièrement réalisé l’objet du règlement numéro 2019-01 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU’IL existe un solde de 172 400.00 \$ non contracté de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d’autres fins ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau

APPUYÉ PAR Andrew Caddell

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska utilise le solde disponible d’un règlement d’emprunt fermé soit : 172 400.00 \$ pour appliquer à une partie du refinancement prévu le 18 août prochain.

QUE le montant du refinancement prévu le 18 août prochain du règlement numéro 2019-01 soit réduit, passant de 757 400.00 \$ à 585 000.00 \$.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**07-RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
DÉPOSÉE PAR ENTREPRISE SYLVAIN BÉRUBÉ ENR. (ENTRETIEN
DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE)**

25.06.117 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par Sylvain Bérubé ENR. pour l'entretien des terrains de la municipalité pour la période estivale 2025.

Coût : 9 198.00 \$ (taxes incluses).

**08- RÉSOLUTION POUR NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR
LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER 2025**

25.06.118 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska mandate la firme Mallette S.E.N.C.R.L. afin de procéder à la vérification des livres pour la production du rapport financier de l'année 2025.

**09-RÉSOLUTION POUR UN APPUI FINANCIER AU PROGRAMME
<JE COLLATIONNE>**

25.06.119 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'acceptation de la demande selon les critères de la Politique sur les commandites de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à une demande de soutien pérenne en collaboration avec le Programme <Je collationne>, la municipalité de Kamouraska versera la somme de 1 500.00 \$ pour l'année scolaire 2025-2026 tel que demandé sur la proposition d'un canevas d'action de soutien au Programme <Je collationne>.

QUE cette somme sera utilisée entièrement pour les jeunes fréquentant l'École Saint-Louis de Kamouraska.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

10-RÉSOLUTION POUR UN APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS (FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS)

25.06.120 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande la L'acceptation de la demande selon les critères de la Politique sur les commandites de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à une demande de l'École primaire de Kamouraska pour la tenue d'activités récréatives, culturelles ou sportives, la municipalité de Kamouraska versera la somme de 250.00 \$ pour l'année scolaire 2025-2026.

11-RÉSOLUTION POUR UN APPUI FINANCIER À LA FABRIQUE SAINT-LOUIS-DE-KAMOURASKA (SPECTACLE BÉNÉFICE)

25.06.121 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'acceptation de la demande selon les critères de la Politique sur les commandites de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Raymond Malo
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à une demande d'aide financière de la Fabrique Saint-Louis de Kamouraska pour le spectacle-bénéfice de Paul Piché qui se tiendra le 16 août prochain, la municipalité de Kamouraska versera la somme de 300.00 \$.

QUE cette résolution annule la résolution adoptée le 5 mai dernier portant le numéro 25-05-95.

12-RÉSOLUTION POUR AUTORISER ANDREW CADDELL, CONSEILLER MUNICIPAL, À ASSISTER À L'AGA DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC ET À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME

25.06.122 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, la municipalité autorise Andrew Caddell, conseiller municipal, à assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tiendra à Sainte-Pétronille les 12 et 13 juin prochain et à siéger au conseil d'administration de l'organisme.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Coût : Les coûts seront partagés entre la municipalité et le conseiller municipal sur réception de pièces justificatives (frais d’inscription).

Montant à vérifier pour paiement.

13. MOTION DE FÉLICITATIONS À CÔTÉ EST

Une Motion de Félicitations est déposée par le conseil municipal concernant la reconnaissance reçue par Côté Est par le Guide Michelin dans la catégorie BIB Gourmand.

14. DOSSIERS CCU

DOSSIER : 2025-0022 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION POUR LE 292, AVENUE MOREL – LOT 4 007 116

25.06.123 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation du bâtiment :

Galerie➔ Faire une véranda 23’x14’. La toiture sera en aluminium, le revêtement extérieur en bois (comme les côtés actuels de la maison) et les fenêtres en PVC blanc de type 6 carreaux mais plus larges que les fenêtres actuelles de la maison. La pièce fera partie intégrante de la maison. La galerie sera en bois, de couleur « Grège », assez semblable au contour des fenêtres de la véranda. Le revêtement extérieur de la maison sera repeint en blanc, comme pour le revêtement extérieur de la résidence.

Avis du CCU➔ Harmonie des couleurs pour être la même que les contours ;

Fenêtres en bois plutôt qu’en PVC ;

La partie du bas de la véranda devrait être contrastée, soit en forme de cimaise ou en planches verticales ou réalisée une imitation de pilotis.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis conditionnellement au suivi des recommandations du CCU tel que présentée.

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau

APPUYÉ PAR Andrew Caddell

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier sauf ce qui concerne les fenêtres. Le conseil précise au propriétaire qu’il devra fournir un nouveau plan des fenêtres qui devront être en harmonie avec celles existantes sur la maison et qu’il soit présenté au CCU pour étude.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**DOSSIER : 2025-0023 : DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION : 201, AVENUE MOREL, LOT 4 008 019**

25.06.124 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation du bâtiment secondaire :

Toiture ➔ Restauration du versant sud du même type de matériaux actuels - bardeaux de cèdre - laissé couleur naturel.

Revêtement extérieur ➔ Déclin horizontal de bois peinturé, même couleur que la maison : Sahara Sand. Coins de murs couleur : Canvas.

Galerie ➔ Galeries avant (elle sera prolongée jusqu'au coin ouest du bâtiment, sans barrotins et main courante) et arrière assorties (même style - même couleur) que la résidence principale : Couleurs : rouge étrusque – Canvas.

Restauration du solarium avant tel qu'actuel (sans changement) : Couleur : Canvas.

Fenêtres et portes ➔ Restauration des portes et des fenêtres actuelles. Fenêtres : couleur Canvas. Portes : Rouge étrusque.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau

APPUYÉ PAR Raymond Malo

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**DOSSIER : 2025-005 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR LE 175, AVENUE LEBLANC – LOT 4 008 006**

25.06.125 RÉSOLUTION

Demande pour :

Construction d'une résidence 50'x30' ;

Pour donner suite à la présentation de l'architecte ➔ Suggestion par le CCU de retravailler la façade principalement les 4 portes fenêtres, les deux (2) extrémités vitrées ainsi que l'ajout d'une porte en façade. (Ok modifications tel que demandé).

Porte levant / coulissante en PVC sur la façade Ouest et porte garage en aluminium côté est. Les contours des portes et fenêtres seront de couleurs grises se rapprochant de la couleur du revêtement extérieur.

Avis du CCU ➔ S'assurer que la toiture soit de style Prestige, pincée ou à baguette.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat conditionnellement au suivi des recommandations du CCU.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

SUR PROPOSITION DE Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis tel que présentée.

DOSSIER : 2025-0025 : DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION : 134, AVENUE MOREL, LOT 4 008 141

25.06.126 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation :

Remplacer le revêtement de bois du mur extérieur (Façade nord) par le même matériel et même couleur. (Doit être changé, dû à de la moisissure à certains endroits)

Remplacer 2 fenêtres (voir photo) par des fenêtres (identiques au coup d’œil) à crémone. Même couleur, sauf en aluminium à l’extérieur et en bois à l’intérieur. (Pour les mêmes raisons, l’eau s’infiltré et le bois est tout pourri)

Remplacer la petite fenêtre de la cuisine par une en aluminium aussi. (À manivelle).

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis tel que présentée.

DOSSIER 2025-0026 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION POUR LE 76, AVENUE MOREL – LOT 4 008 229

25.06.127 RÉSOLUTION

Demande pour :

Enseigne ➔ Agrandir l’enseigne existante, changer l’affiche et garder la même structure.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Raymond Malo
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis telle que présentée.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

SUIVI AU DOSSIER DEMANDE DE DÉMOLITION DU 71, AVENUE
MOREL SUR LE LOT 4 008 216

CONSIDÉRANT QUE le comité démolition s’est réuni le 22 mai 2025 afin d’analyser la présente demande selon les critères établis et qu’une décision fut prise ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande la démolition d’un garage-atelier construit vers 1900 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est justifiée par les motifs suivants : la structure est affaiblie et affaissée, le coût de la restauration est trop élevé, il est impossible d’assurer le bâtiment en responsabilité civile et incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le présent bâtiment a perdu son caractère patrimonial en raison de nombreuses modifications, changements et réparations au fil du temps, ce qui lui a enlevé sa valeur intrinsèque ;

QUE le Comité de démolition accepte la demande de permis, conditionnellement à ce que le propriétaire récupère et réutilise les matériaux sains et indique la personne responsable de la supervision des travaux.

QUE la municipalité prenne acte de la décision du Comité de démolition et indique que le processus se poursuivra dans le cadre de la réglementation en vigueur.

15. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DE MAI 2025

25.06.128 RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/05/25 :	88 908.02 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	33 115.23 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MAI 2025 :	122 023.25 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greff.-trés.

16. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Avis du MAMH concernant la modification demandée par la MRC de Kamouraska en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Réception d'une lettre de remerciement de la SP Canada concernant la résolution adoptée par le conseil pour proclamer le mois de mai <Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques>.

17. VARIA

RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

25.06.129 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mai est fermé.

- Régie des matières résiduelles (RIGMRK) : 14 813.00 \$
- MRC de Kamouraska (Entente PSMMPI) : 6 000.00 \$
- Ville de Saint-Pascal (quote-part entente Serv. Inc.) : 22 257.08 \$
- Min. Sécurité Publique (SQ) : 61 870.00 \$
- Vigie Sécurité : 261.45 \$
- Postes Canada : 52.32 \$
- Eurofins/Environnex : 78.18 \$
- BMR Avantis : 78.40 \$
- Stéphane Dionne : 611.05 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 3 145.72
- Plomberie Pascal Dumais Inc. : 1 448.03 \$
- IDS Micronet : 11.50 \$
- CAUCA : 220.27 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**RÉSOLUTION - RÉALISATION COMPLÈTE DE L’OBJET DES
RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES
RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME RÉSOLUTION)**

25.06.130 RÉSOLUTION

**Municipalité de Kamouraska
Résolution 25-06-130**

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska a entièrement réalisé l’objet des règlements dont la liste apparaît à l’annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU’UNE partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU’IL existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d’autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n’est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU’IL y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d’emprunt identifiés à l’annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l’emprunt et, s’il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

PROPOSÉ PAR : Andrew Caddell

APPUYÉ PAR : Hervé Voyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Kamouraska modifie les règlements identifiés à l’annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l’emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l’emprunt » de l’annexe;
2. Par l’ajout d’une disposition prévoyant qu’aux fins d’acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l’annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l’affectation d’une subvention en vue d’y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l’annexe. Les protocoles d’entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l’annexe.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska informe le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire que le pouvoir d’emprunt des règlements identifiés à l’annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l’annexe.

QUE la municipalité de Kamouraska demande au Ministère d’annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l’annexe.

QU’UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 2 juin 2025

COPIE CERTIFIÉE LE : 2 juin 2025

PAR : _____
Mychelle Lévesque, dir.gén. & gref. trés.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE TRAVAUX DE RAPIÉÇAGES MÉCANISÉS SUR LA ROUTE DE KAMOURASKA, SUR LA ROUTE 132 ET LA DEPRESSION PRES DU COURS D’EAU CHALOULT PASSANT SUR LA 132 EST (À PROXIMITÉ DU BERCEAU DE KAMOURASKA)

25.06.131 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l’avenue Morel (route 132), la route de Kamouraska et la dépression près du cours d’eau Chaloult passant sur la 132 Est (à proximité du Berceau de Kamouraska) appartenant au ministère des Transports aurait un besoin urgent d’une réfection sur sa longueur et/ou à procéder à du rapiéçage mécanisé sur les dites routes ;

ATTENDU QUE, bientôt l’achalandage touristique reprendra et que, plusieurs touristes emprunteront ces artères ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska demande au ministère des Transports, secteur Saint-Pascal, de prévoir la réfection complète de l’avenue More et/ou à procéder à du rapiéçage mécanisé sur la Route de Kamouraska, l’avenue Morel et à proximité du cours d’eau Chaloult (sur la route 132) et ce, dans les plus brefs délais.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR LE PRÊT DE LA CANTINE MOBILE AU CENTRE
D’ART

25.06.132 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’Art de Kamouraska a déposé une demande d’emprunt de la cantine mobile appartenant à la municipalité pour deux activités ;

CONSIDÉRANT les contraintes inhérentes au bâtiment mobile ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise le prêt, à titre gratuit, de la cantine mobile au Centre d’art pour une activité prévue le vendredi 11 juillet prochain de 12H00 à 21H00 sur le terrain près du Centre d’Art.

QUE la municipalité informe le Centre d’Art que la cantine mobile doit demeurer sur le territoire de la municipalité seulement.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Interrogation sur la tenue d’activités de la Fête Nationale
- Marchés publics (rencontre avec quelques marchands) Suivi à recevoir.
- Calendrier des collectes (bac noir) aux trois semaines en période estivale. Ajout de bacs à ordures ménagères. À l’étude,
- Campagne de sensibilisation à faire pour les matières organiques. À discuter à la prochaine réunion de travail.
- Informations à la Régie des matières résiduelles concernant le coût pour une tournée supplémentaire en juin, en juillet et en août.
- PGA (réseau privé).
- Interrogation sur les programmes de subvention pour la réfection des quais (Congrès de la FCM).
- Remerciement d’une représentante de la Fabrique de Kamouraska pour l’appui financier versé par la municipalité pour le spectacle de Paul Piché.

19-FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

25.06.133 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H05.

Mario Pelletier, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. et gref. trés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

NOTE :

« Je, Mario Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »

Mario Pelletier, maire